

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 9 février 2021, à 20h00, par visioconférence. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Denis Ranger, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Maryse Lanthier, Danic Thauvette, Éric Dufresne et Shawn Campbell, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire trésorier et l'adjointe au directeur général, responsable de l'urbanisme sont aussi présents.

21-02-01

Approbation de la tenue de la séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu que le conseil accepte la tenue de la séance de conseil du 9 février 2021 à huis clos.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-02-02

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-02-03

Approbation du procès-verbal de la séance de janvier 2021

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Maire

Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de janvier 2021 et approuvées par le conseil municipal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

21-02-04 **Approbation des comptes payés et à payer de janvier 2021**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2021-02-09.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-02-05 **Campagne nationale de lutte contre l'intimidation des élus**

CONSIDÉRANT QUE les déclarations agressives et les gestes d'intimidation envers les élus municipaux se multiplient à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation, la violence verbale et la menace n'ont pas leur place dans une démocratie digne de ce nom et ne favorisent en rien la confiance, le respect ainsi que la reconnaissance de la population envers ses institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » afin de contrer l'intimidation contre les élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton adopte la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-02-06 **Recensement Canada 2021**

CONSIDÉRANT QUE le recensement général de la population canadienne réalisé par Statistique Canada aura lieu en cette année 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Recensement permet d'obtenir un éventail de données pertinentes pour planifier, élaborer et évaluer des programmes et des services à la population;

CONSIDÉRANT QUE Statistique Canada s'engage à effectuer le recensement général de la population de façon sécuritaire dans ce contexte sanitaire de pandémie de COVID19;

CONSIDÉRANT QUE la participation des citoyens est importante pour garantir le succès du Recensement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

| |
|--|
| Maire _____ Secrétaire-trésorier |
|--|

Points d'information générale

Le directeur général présente aux membres du conseil les points d'information générale reçues au mois de janvier 2021.

21-02-07 **Approbation de la quote-part relative à l'entretien des cours d'eau 2020**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu, d'approuver la quote-part de la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant les travaux réalisés pour l'entretien et le nettoyage des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité pour l'année 2020, au montant de 22 949.83 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport annuel sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a adopté le 12 novembre 2019, le règlement n° 355 portant sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 du *Code municipal* impose aux municipalités de déposer en séance de conseil, au moins une fois par année, un rapport relatif à l'application de leur règlement de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil municipal le rapport annuel de l'année 2020 portant sur la gestion contractuelle. Ce rapport est disponible sur le site internet de la Municipalité ainsi qu'à l'hôtel de ville pour consultation.

21-02-08 **Offre de service d'ingénierie pour le réseau d'aqueduc – IGF Axiom**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint Polycarpe est propriétaire du réseau d'aqueduc desservant la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT l'état de dégradation du réseau d'aqueduc à Sainte-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT les projets de développement des municipalités de Saint Polycarpe et de Sainte-Justine-de-Newton, notamment en matière de nouvelles résidences;

CONSIDÉRANT QUE les études réalisées sur le réseau d'aqueduc démontrent qu'il y a des investissements à réaliser afin d'accroître la production d'eau pour répondre aux besoins de développement des deux municipalités ;

CONSIDÉRANT le programme de subvention Fonds pour l'infrastructure municipal d'eau (FIMEAU) visant la réalisation de travaux de construction, de réfection, d'agrandissement ou d'ajout d'infrastructures municipales d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités s'accordent sur le principe de travailler conjointement afin de réaliser les investissements nécessaires pour corriger les déficiences relatives au réseau d'aqueduc, notamment par la réalisation de plans et devis nécessaires pour déposer une demande de subvention au FIMEAU;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme IGF Axiom afin d'établir les solutions optimales pour l'usine de filtration d'eau et pour la distribution d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE cette firme accompagnera les deux municipalités dans les étapes à accomplir pour régler les problématiques actuelles et diriger les demandes au programme de subvention FIMEAU ou pour toutes autres subventions;

| |
|--|
| Maire _____ Secrétaire-trésorier |
|--|

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de services de la firme IGF Axiom au coût de 19 250 \$, taxes en sus, répartie à part égale entre les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton et de Saint Polycarpe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-02-09 **Approbation des coûts supplémentaires – camion-citerne**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu, d'approuver les modifications au devis du camion-citerne et les coûts supplémentaires de 1 217 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-02-10 **Renouvellement du service conseil en urbanisme – Philippe Meunier et Associée inc.**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu, de renouveler le service conseil en urbanisme avec la compagnie *Philippe Meunier et Associée inc.* au coût de 850 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-02-11 **Autorisation de circuler sur l'accotement du 2^e rang – Motoneiges**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu, d'autoriser le Club Étoile Dorée Dalhousie à circuler sur l'accotement du 2^e rang sur une distance d'environ 1.2 km, à condition que le club s'engage à installer une signalisation adéquate pour informer les usagers de la route de la présence d'un sentier de motoneigistes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Réponses aux questions des citoyens

Aucune question reçue des citoyens.

21-02-12 **Levée de la séance**

À vingt-heures dix-huit minutes (20h18), l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Denis Ranger, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire